

02.212

**Integrität des Statuts
des Internationalen Strafgerichtshofes
(Römer Statut).
Erklärung**

**Intégrité du Statut
de la Cour pénale internationale
(Statut de Rome).
Déclaration**

[Ständerat/Conseil des Etats 09.12.02](#)

[Nationalrat/Conseil national 11.12.02](#)

.....

Déclaration du Conseil des Etats

Le Conseil des Etats, Chambre des cantons du Parlement suisse, salue l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2002, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et se réjouit que la Suisse, après avoir ratifié le Statut le 12 octobre 2001, compte parmi les 85 pays qui sont, à ce jour, devenus Parties au traité. Dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, elle a accompli un pas très significatif dans la ligne de sa longue tradition d'engagement humanitaire.

Avec l'institution de la Cour pénale internationale, une étape fondamentale dans la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'humanité a été franchie. La possibilité de poursuivre devant un tribunal international les auteurs de ces crimes effroyables ouvre de nouvelles perspectives à la recherche d'une paix durable, fondée sur la justice, et contribue à renforcer la sécurité internationale.

Considérant que l'adhésion universelle au Statut de la Cour pénale internationale joue un rôle déterminant pour faire de cette institution un instrument international efficace et crédible, le Conseil des Etats regrette que plusieurs Etats n'aient pas encore ratifié ce Statut et les invite instamment à le faire.

Par ailleurs, les démarches entreprises par certains Etats dans le but de conclure des accords bilatéraux visant à soustraire leurs ressortissants à la juridiction de la Cour pénale internationale constituent un sujet de profonde inquiétude. De tels accords sont de nature à mettre en cause l'autorité de la Cour et affaiblissent l'effort international pour un meilleur respect des droits de l'homme. Aussi le Conseil des Etats partage-t-il entièrement l'avis du Conseil fédéral, selon lequel la conclusion d'un accord de ce type entre la Suisse et les Etats-Unis ne saurait être prise en considération. Il l'exhorte à persister dans cette position et à s'engager pour assurer l'intégrité du Statut de Rome. Pour sa part, le Conseil des Etats soutient la Résolution 1300 que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adoptée à l'unanimité le 25 septembre 2002; il lance un appel aux Etats membres et aux Etats observateurs du Conseil de l'Europe à la mettre en oeuvre et à s'abstenir de conclure des accords bilatéraux d'immunité.

Le Conseil des Etats espère vivement que les Etats-Unis pourront finalement se résoudre à se joindre sans réserves aux Etats Parties au Statut de Rome.

.....

[Marty Dick](#) (R, TI): Juste deux mots après l'exposé très complet de M. Reimann, président de la commission, pour saisir l'occasion une fois encore d'exprimer notre reconnaissance et notre appréciation très positive quant à la prise de position du Conseil fédéral, notamment de M. Joseph Deiss, au cours de cet été.

La position suisse a été exprimée d'une façon exemplaire, rapidement, avec très grande dignité, mais aussi avec une très grande fermeté. Je crois que notre petit pays a fait entendre sa voix, qui défend la voie de la primauté du droit. Je crois aussi que la position suisse a été très appréciée dans les chancelleries étrangères.

J'aimerais rappeler que, quelque temps après, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté à l'unanimité une résolution qui est extrêmement proche de la position suisse. Elle l'a fait d'ailleurs dans le cadre d'un débat d'urgence sollicité par un membre de la délégation suisse; le rapporteur au cours de ce débat était également membre de la délégation suisse.

Du point de vue de la politique étrangère de notre pays, cette défense de la primauté du droit, ce combat contre l'impunité au niveau international, est un combat non seulement juste, mais aussi en ce moment même très précieux pour notre pays. Merci, Monsieur le Conseiller fédéral.